

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 20/04/2026
Référence d'enregistrement : 2026C9998711110
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €
Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne



2D-DOC

Cession de droits entre Youssef AIT SAID et Youness IBISSI

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Youness IBISSI Né(e) le 31/10/1994 (MAROC)
5 AV ZERKTOUNI SETTAT MAROC

III - Cédant

Youssef AIT SAID Né(e) le 18/12/1992 (MAROC)
4 RUE JACQUES BREL
NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE (35)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 885262568
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE A S AUTO 35
Adresse : 9 SQUARE DE BOSNIE
RENNES (35)

Cette personne morale est-elle une société mentionnée à l'article 1655 ter du CGI ? NON
Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ? NON
Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'est-il engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale ? NON

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 20/04/2026
Prix : 1,00 €
Nombre de parts cédées : 10
Nombre total de parts : 50

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : MONSIEUR AIT SAID YOUSSEF
 Adresse : 4 RUE JACQUES BREL 35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE
 Nature de la mutation : CESSION
 Date de l'acquisition : 17/07/2020
 Valeur ou prix d'acquisition : 400,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	1,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	1,00 €	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.